



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MARS 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A022

OBJET : Ressources - Ressources humaines - Ajustements et modifications de postes dans le cadre des besoins de service

Le 12 mars 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 mars 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUICHE Annie - AMEN Mireille – AUGÉY Dominique - BALDO Edouard – BARRET Guy - BERNARD Christine – BONTHOUX Odile - BORELLI Christian – BOUDON Jacques - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique - BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier - GALLESE Alexandre - GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – LAFON Henri - LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MEÏ Roger – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel - ROLANDO Christian - SALOMON Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : JOUVE Mireille suppléée par LALAUZE Andrée

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BASTIDE Bernard donne pouvoir à MORBELLI Pascale – BENKACI Moussa donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BOULAN Michel donne pouvoir à LHEN Hélène – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BURLE Christian – CIOT Jean-David donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CRISTIANI Georges donne pouvoir à HOUÉIX Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à FREGEAC Olivier - FILIPPI Claude donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GERARD Jacky donne pouvoir à CESARI Martine – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - MANCEL Joël donne pouvoir à BARRET Guy - NERINI Nathalie donne pouvoir à TALASSINOS Luc – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RAMOND Bernard donne pouvoir à GALLESE Alexandre - ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine – SLISSA Monique donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis – TERME Françoise donne pouvoir à BERNARD Christine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI Karima donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – CHARDON Robert – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_2_01

CONSEIL DU 12 MARS 2015

Rapporteur : Madame le Président

Politique publique : Ressources

Thématique : Ressources humaines

Objet : Ajustements et modifications de postes dans le cadre des besoins de service

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet les ajustements et modifications de postes dans le cadre des besoins de service, de la mise en œuvre de la Commission Administrative Paritaire (CAP) et de la gestion du tableau des effectifs.

Exposé des motifs :

I. MISE EN OEUVRE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU 1ER DECEMBRE 2014 : CHANGEMENT DE FILIERE

Par délibération n°2003_A309 en date du 12 décembre 2003, le Conseil communautaire a créé un poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives.

Compte tenu de l'évolution des fonctions de l'agent occupant ce poste et des missions qui lui sont confiées, il est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs afin de permettre la mise en œuvre de son changement de filière. (B 573)

II. AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DE POSTES DANS LE CADRE DES BESOINS DE SERVICE :

Au sein de la Direction Opérationnelle Collecte

Par délibération n°2002_A161 en date du 13 décembre 2002, le Conseil de Communauté a créé lors du transfert de compétence de la collecte des déchets ménagers un poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Suite au départ en retraite de l'agent occupant ce poste, compte tenu de l'évolution des missions du poste et vu le besoin exprimé par la Direction, il est proposé d'ajuster celui-ci comme suit :

- Poste de chef de secteur à élargir en catégorie A ouvert dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. (A 365)

Le Chef du pôle centre aura pour mission la responsabilité du Pôle d'exploitation de l'organisation et de l'exécution de l'ensemble du service de collecte et de pré collecte des déchets ménagers et des missions annexes inhérentes. Il assure également la gestion du quai de transfert associé au pôle. Le secteur géographique couvert par le Pôle d'exploitation Centre est composé des communes d'Aix-en-Provence, le Tholonet, St Marc Jaumegarde et Vauvenargues.

Au sein de la Direction des Transports :

Par délibération n°2004_A106 en date du 16 avril 2004, le Conseil de Communauté a créé un poste de catégorie A+, ouvert dans le cadre d'emplois des administrateurs.

Compte tenu des besoins de service, il est proposé de modifier le poste comme suit dans le tableau des effectifs.

- Poste de chargé(e) de projet ouvert en catégorie A dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. (A 966)

Ce poste sera affecté à la direction des transports pour renforcer l'effectif afin de répondre aux projets d'infrastructures qui vont augmenter sensiblement et qui concernent les investissements futurs (hors individuels voiture), notamment :

- Plusieurs pôles d'échanges / P+R en cours d'étude à moyen terme : Pertuis, Meyrargues, Gardanne, Aix sud, Aix ouest, etc. ;
- 25 km de couloir bus à créer à Aix-en-Provence ;
- Aboutissement du BHNS A et lancement du B ;
- Aménagements sur les circuits des lignes de cars périurbaines, voies bus partielles, bretelles, ronds points.

Après déclaration de la vacance d'emploi des 2 postes au Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône et en cas d'absence de candidats titulaires correspondant au profil recherché, les recrutements se feront en application de l'article 3-3, catégorie A, de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Dans cette hypothèse, il est proposé de fixer l'indice de rémunération sur la base des cadres d'emplois susvisés en tenant compte de l'expérience professionnelle, des compétences et des diplômes détenus par le ou (la) candidat(e) non titulaire retenu(e) le cas échéant.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et parcours professionnels dans la Fonction Publique ;

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 1^{er} décembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 19 février 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les ajustements et les modifications de postes dans le cadre des besoins de service, de la gestion du tableau des effectifs et de la mise en œuvre de la Commission Administrative Paritaire dans les conditions visées à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISER** l'inscription des dépenses au budget, chapitre 012 ;

OBJET : Ressources - Ressources humaines - Ajustements et modifications de postes dans le cadre des besoins de service

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	82
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour	82
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 MARS 2015